



Commande internet non conforme

Par **havanaroom**, le **10/08/2012** à **18:04**

Bonjour,

J'ai commandé le 26 juin 2012 sur ethylo-test.com 2 ethylo-tests (éthylo-tests gratuits et frais de port à 0.99 €) et validé cette commande avec ce montant. J'ai été débité de 29.99 € et le commerçant me soutient - sans le prouver - que j'ai coché une case pour fourniture d'un triangle de présignalisation et d'un gilet réfléchissant en plus de la commande des 2 ethylo-tests.

Pour ma part, je suis sûr de n'avoir ni coché, ni décoché de case validant cette commande groupée.

Que puis-je faire pour contraindre le commerçant à me fournir la preuve que j'ai commandé ces trois articles ?

De plus, la commande ne m'a pas, à ce jour, été livrée.

Est-il possible d'annuler légalement celle-ci et de demander le remboursement de la somme réglée ?

Merci aux contributeurs qui m'éclaireront sur ces points.

Bien cordialement.

Par **pat**, le **30/08/2012** à **14:34**

Le consommateur est attiré d'une part par la gratuité apparente des deux éthylo-tests, d'autre part par la nécessité de se conformer à une nouvelle obligation du code de la route.

Je vous conseille de vous rapprocher de la DDPP 75 (Protection des Populations - EX CCRF) en précisant vos griefs en fournissant les documents essentiels. Ils ont déjà connaissance des pratiques de cette société.